

**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse  
**Band:** 12 (1932)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Les Mémoires du Grand banderet d'Orbe  
**Autor:** Piaget, Arthur  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-71606>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les Mémoires du Grand banderet d'Orbe<sup>1</sup>

par *Arthur Piaget*.

Les deux chroniques catholiques écrites dans le pays romand à l'époque de la Réformation, celle de Jeanne de Jussie, soeur Clarisse de Genève, et celle du Grand banderet d'Orbe, différentes d'inspiration, de rédaction, de valeur littéraire, d'un grand intérêt l'une et l'autre, ne sont pas, si on les regarde de près, sans soulever un certain nombre de problèmes qu'il n'est pas facile aujourd'hui, avec nos seules lumières, de résoudre d'une façon pleinement assurée. Les manuscrits originaux de l'une et l'autre chronique n'existent plus, ou, s'ils existent, sont perdus<sup>2</sup>.

Pour l'heure, puisque les originaux font défaut, les historiens n'ont d'autre chose à faire qu'à étudier les textes eux-mêmes tels qu'ils ont été publiés. C'est précisément ce qui a été fait jusqu'ici, et je m'empresse de rendre hommage au labeur de nos devanciers. Mais les hommes généralement n'arrivent pas à la vérité, si jamais ils y arrivent, du premier coup. Ils avancent, ils reculent, ils tâtonnent. Il est bien instructif de voir comment parfois on lit les documents en ne les comprenant qu'à moitié. On pourrait citer de nombreux exemples. Tout occupé et préoccupé du sujet particulier qu'on étudie, on passe sur tout le reste sans regarder, et cela non pas une fois, mais un nombre incalculable de fois. Rien n'attire l'attention, rien ne frappe l'entendement; les choses qui devraient paraître bizarres ou arrangées pa-

---

<sup>1</sup> Ce travail a été lu à l'Assemblée générale de la Société du Musée historique de la Réformation, à Genève, le 16 mai 1931.

<sup>2</sup> Dans une communication présentée à la Société d'histoire de Genève, le 21 janvier 1932, M. Henri Delarue a montré que l'un des deux manuscrits de Jeanne de Jussie conservé dans la bibliothèque de Th. Dufour était « autographe ».

raissent justes et naturelles. Il faut qu'une bonne fois, tout à coup, par une sorte de hasard souvent, l'oeil enfin s'arrête sur tel ou tel passage, pour qu'aussitôt les points d'interrogation se posent.

On peut faire cette remarque, d'une façon très spéciale, au sujet des Mémoires du Grand banderet d'Orbe. S'il y a un texte qui ait été lu et relu, cité, étudié, apprécié et jugé, c'est bien celui-là, à partir du jour où Abraham Ruchat le révéla aux lecteurs de son *Histoire de la Réformation de la Suisse*. Les historiens spécialistes du XVII<sup>e</sup> siècle, et ils sont nombreux, les historiens de la littérature, les écrivains, les professeurs, les archivistes, les ecclésiastiques, un grand nombre d'hommes intelligents et à l'esprit critique aiguisé, ont feuilleté ces Mémoires, certains même les ont étudiés la loupe à la main, tous se sont contentés de répéter les affirmations d'Abraham Ruchat qui paraissaient la vérité même.

Or ces Mémoires présentent des particularités qu'il semble impossible de ne pas voir, relatives à leur composition et à l'auteur lui-même, particularités sur lesquelles l'attention a été attirée il y a deux ou trois ans.

En 1928, lors d'une réunion de la Société suisse d'histoire à Payerne, dans une brève communication de quelques minutes, j'ai attiré l'attention sur les Mémoires attribués à Pierre de Pierrefleur, Grand banderet d'Orbe<sup>3</sup>. On me permettra de reprendre un ou deux fragments de cette Note, qui a fait l'objet, non pas de discussions passionnées ni même de polémiques, mais de jugements différents et opposés. De sorte qu'aujourd'hui un problème Pierrefleur se pose que les historiens romands ont le devoir de résoudre. Que ces Mémoires soient d'un auteur ou d'un autre, ou qu'ils soient anonymes, cela, sans doute, a peu d'importance. Toutefois, le fait de connaître l'auteur d'une chronique, sa profession, son genre de vie, sa mentalité, de savoir quel était son dessein et comment il l'a exécuté, ces renseignements et ces précisions donnent au texte sa véritable signification et son juste et vrai témoignage.

Les Mémoires attribués au Grand banderet Pierre de Pierrefleur, par le fait même de cette attribution, ont été considérés,

---

<sup>3</sup> Revue historique vaudoise, 1928, p. 193—201.

si je puis dire, avec des lunettes un peu spéciales. L'idée que ces pages avaient pour auteur un des principaux magistrats d'Orbe, noble par dessus le marché, a, inconsciemment peut-être, déterminé le jugement des lecteurs et des historiens. La qualité de l'auteur a donné à son oeuvre une couleur et une valeur particulières. L'éditeur de ces Mémoires, Verdeil, a vu dans le Grand banderet « un homme du monde, formé aux écoles de Paris, cultivé par les lettres, d'une naïveté pleine de grâce, toujours fine et spirituelle ».

Dans son *Histoire de l'église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, Henri Vuilleumier constatait, non sans un certain étonnement, que « ce représentant de la petite noblesse de province » fut un narrateur honnête, sincère et modéré, en dépit de ses traditions de famille, de ses relations probables avec Fribourg, de ses attaches avec le clergé, toutes choses qui devaient faire de lui un adversaire des idées nouvelles.

C'est Abraham Ruchat qui, le premier, a révélé l'existence des Mémoires du Grand banderet d'Orbe. Le savant auteur de *l'Histoire de la Réformation de la Suisse* avait fait de patientes recherches dans les bibliothèques publiques et privées. Ce fut une vraie bonne fortune pour lui de mettre la main sur un volume de mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle qui se trouvait en possession du juge Thomasset d'Orbe. Aussi a-t-il fait passer dans son Histoire, à peu près textuellement, une bonne partie de ces Mémoires qui lui apportaient une grande abondance de renseignements inédits sur les débuts de la Réformation à Orbe, Grandson et lieux circonvoisins.

Ruchat ne nous donne malheureusement qu'une notice très brève sur le manuscrit Thomasset. Il le décrit en ces termes, dont on regrettera l'imprécision et l'insuffisance: « Un gros manuscrit français communiqué par feu M. le juge Thomasset d'Orbe et qui est fort curieux, contenant l'histoire de la réformation des bailliages d'Orbe et de Grandson, écrite par un banderet d'Orbe nommé Pierre de Pierrefleur ».

Ainsi, concernant le volume lui-même, tout ce que nous apprenons, c'est qu'il était gros. Renfermait-il autre chose que les

Mémoires de Pierre de Pierrefleur? Des documents, des actes, des lettres, étaient-ils copiés à la suite de la chronique? Si ce n'était pas le cas, le manuscrit, pour être gros, devait être d'assez petit format. Ruchat cite souvent en notes le manuscrit Thomasset, et nous voyons ainsi que ce volume avait pour le moins 229 feuillets.

Ruchat ne dit pas si ces Mémoires avaient un titre, un titre semblable, par exemple, à celui de la première version des *Actes et gestes* de Froment: «*Les actes, hystoires et troubles survenus dans Orbe à cause de la religion changée*, composés par Pierre de Pierrefleur, grand banderet d'Orbe».

Si les Mémoires n'avaient pas de titre où le nom de l'auteur pût figurer, le nom de Pierre de Pierrefleur, révélé par Abraham Ruchat, se trouvait-il quelque part ailleurs? A la première ou à la dernière page ou sur un feuillet de garde, d'une écriture du XVI<sup>e</sup> siècle semblable à celle des Mémoires eux-mêmes, ou d'une écriture différente et plus récente? Était-ce le nom de l'auteur ou celui d'un propriétaire du volume?

Le volume a appartenu un moment à Adam de Pierrefleur, qui mourut en 1660. Cet Adam était fils d'un Pierre de Pierrefleur. Avant d'appartenir à Adam, les Mémoires étaient-ils la propriété de Pierre de Pierrefleur, dont le nom se lisait peut-être sur la première page? Le juge Jacques-François Thomasset, entre les mains duquel se trouvait le volume du temps de Ruchat, était apparenté à la famille Pierrefleur, étant fils d'Olivier Thomasset et d'Anne-Marie de Pierrefleur.

On ne peut malheureusement répondre à toutes les questions que je viens de poser. Mais, dira-t-on peut-être, puisque Abraham Ruchat, pasteur et professeur, qui a eu sous les yeux le manuscrit original des Mémoires, les attribue, sans la moindre hésitation, à un banderet d'Orbe, nommé Pierre de Pierrefleur, c'est que, vraisemblablement, cet historien nullement imaginaire, sérieux et consciencieux, avait de bonnes raisons pour le faire. C'est un point de vue qui, si on l'admet, simplifie singulièrement la question, mais qui exige une certaine dose de foi et de confiance, point de vue auquel nous serions bien obligés de nous résigner, si nous n'avions aucun autre moyen d'investigations.

On ne possède plus aujourd'hui le manuscrit Thomasset, qui se cache peut-être dans quelque bibliothèque privée ou qui, plus probablement, a disparu définitivement, détruit, déchiré, brûlé, que sais-je? par des propriétaires ignorants ou négligents.

Remarquons, en passant, que les manuscrits utilisés par Abraham Ruchat, et dont il a pris soin d'énumérer les principaux, ont tous ou presque tous disparu. Disparu, le manuscrit Am-Port, qui contenait « un grand nombre de pièces curieuses et instructives pour l'histoire de la Réformation »! Disparu le manuscrit Gross, qui était « un recueil semblable au précédent »! Disparu le manuscrit Pinaut, qui renfermait « quelques anecdotes assez curieuses sur les deux derniers évêques de Genève »! Disparu le manuscrit Neuchâtel, recueil de pièces authentiques qui appartenait à la Bibliothèque de l'Académie de Lausanne! Disparu l'*Oratio de Lausannensibus rebus*, de Jean-Baptiste Plantin! Disparue la *Chronique de Païs de Vaud*, du même Plantin! Disparus deux comptes du receveur de l'évêque de Lausanne, Gui de Prangins, comptes empruntés par Ruchat aux Archives du Château de Lausanne! Disparu, comme tant d'autres, le manuscrit Thomasset d'Orbe!

Il y aurait peut-être quelques recherches à faire sur les volumes et documents que Ruchat avait empruntés de droite et de gauche, et qui, à sa mort, n'ont pas été réintégrés à leurs places chez les particuliers ou dans les dépôts publics.

Si le manuscrit Thomasset d'Orbe a disparu, j'en ai peur, définitivement, on en possède heureusement une copie des premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. C'est un manuscrit grand in 4<sup>o</sup>, de 48 feuillets: il manque à la fin un cahier de 8 feuillets ou un fragment de cahier. Dans tous les cas, ce qui manque semble peu de chose. On ne voit pas que Ruchat, qui utilise et qui cite le manuscrit original, soit allé plus loin, dans l'ordre chronologique, que la copie elle-même. Il n'y a, dans cette copie, ni titre ancien ni mention d'auteur, parce que, sans doute, ces détails manquaient dans l'original. Si le copiste avait trouvé dans le manuscrit Thomasset le nom de l'auteur des Mémoires, dans un titre ou ailleurs, il n'aurait certainement pas omis un renseignement de cette importance.

En 1856, Auguste Verdeil a publié les Mémoires de Pierre-fleur, Grand banderet d'Orbe, d'après la copie retrouvée aux Archives de l'Etat par l'archiviste Baron.

Sur cette édition, faite comme on les faisait il y a trois-quarts de siècle, il y aurait quelques remarques à faire. Verdeil déclare qu'il s'est fait un devoir de reproduire ces Mémoires « dans leur intégrité ». Je ne sais quel sens Verdeil attribuait à ce terme. Peut-être voulait-il simplement dire qu'il a publié les Mémoires de Pierre-fleur de la première à la dernière page. Ce qui est vrai. Mais il ne s'est pas fait faute de les corriger. C'est là, ou plutôt c'était là, une manie regrettable de certains éditeurs de se croire obligés d'améliorer, sans le dire, le texte qu'ils publiaient. La prose des Mémoires n'est pas toujours limpide; elle est parfois même terriblement embarrassée. Verdeil a pensé rendre service au vieil auteur du XVI<sup>e</sup> siècle et aux lecteurs d'aujourd'hui en modifiant le texte pour le rendre plus clair. En outre, il a omis volontairement ce qu'il ne comprenait pas et ce qui ne lui convenait pas. Editeur d'un texte du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est à dire d'une époque où la discrétion dans les paroles et les sentiments et où l'art de voiler étaient inconnus, Verdeil, qui était médecin en même temps qu'historien, s'est révélé d'une prudence vraiment exagérée. Il a eu peur de certains mots. On se demande comment il aurait édité Rabelais ou tel autre écrivain truculent de la Renaissance. Chose plus grave, Verdeil a cru pouvoir supprimer une phrase essentielle du texte, parce que probablement il n'arrivait pas à la comprendre. Ce sont là de petites et de grandes libertés, que personne aujourd'hui ne saurait approuver. Auguste Verdeil, qui avait lu et relu les Mémoires de Pierre de Pierrefleur, puisqu'il les a publiés et même corrigés, a simplement adopté, sans faire aucune recherche, sans se livrer à un semblant de contrôle, les renseignements donnés par Ruchat dans sa notice sur le manuscrit Thomasset.

Il faut remarquer que Ruchat ne s'est pas borné à cette seule et unique déclaration. Dans le cours de son *Histoire de la Réformation*, par deux ou trois fois, il a répété et précisé cette information.

Lorsque, par exemple, le vénérable frère Michel Juliani, confesseur des Clarisses d'Orbe, fut mis en prison par ordre du

bailli bernois, la bourgeoisie, raconte Ruchat, « envoya deux députés, Pierre de Pierrefleur, *auteur de l'histoire que je copie*, et François Warney, pour aller se plaindre à Fribourg ». Quelques pages plus loin, Ruchat raconte que, lorsque le bailli mit devant la porte du couvent des religieuses une garde d'une douzaine de jeunes hommes tous réformés, « cette action du baillif mit le peuple en fureur. Conduits par les principaux et les plus apparens, *dont était notre auteur, le banderet de Pierrefleur*, ils allèrent tous demander qu'il ôtât cette garde... ».

Les déclarations répétées de Ruchat sur l'auteur des Mémoires ont été acceptées les yeux fermés. Tous les historiens, depuis Verdeil et Juste Olivier jusqu'à M. Henri Vuilleumier, ont attribué ces Mémoires au Grand banderet d'Orbe, noble Pierre de Pierrefleur.

Il eût été facile, cependant, sans se livrer à de grandes et difficiles recherches, de remarquer deux choses.

En identifiant l'auteur des Mémoires avec le banderet Pierre de Pierrefleur, qui joue, comme on vient de voir, un rôle apparent dans les événements de la ville d'Orbe, Ruchat se trompait manifestement. Il oubliait que Pierre de Pierrefleur, qui, dans une occasion critique, se mit à la tête du peuple, était mort avant la composition ou avant l'achèvement des Mémoires.

Il est vrai que, dans la famille Pierrefleure, le nom de Pierre était très usité. On pourrait croire que si l'auteur des Mémoires n'était pas le Pierre spécialement désigné par Ruchat, c'était un autre Pierre.

Ici intervient une autre remarque, également facile à faire. Que l'auteur des Mémoires soit l'un ou l'autre des Pierre de Pierrefleur, cela ne fait pas disparaître la difficulté. Aucun Pierre de Pierrefleur n'a été banderet ou grand banderet d'Orbe. Aucun document ne mentionne cette charge importante et honorifique portée par un Pierrefleur. Sur ce point, les Mémoires eux-mêmes sont muets.

Voilà deux petites constatations qu'on aurait pu faire et dû faire depuis longtemps, à l'aide de documents d'archives, étrangers aux Mémoires.



Mais ouvrons les Mémoires eux-mêmes et voyons ce qu'ils nous apprennent.

Dans quelques lignes, trop brèves à notre gré, que l'éditeur Verdeil, après les avoir tronquées, a intitulées de son chef « Avant propos », l'auteur des Mémoires nous apprend ce qu'il a voulu faire et ce qui lui a mis la plume à la main. Il a voulu raconter, comme il dit, les « tribulations advenues en la ville d'Orbe », lorsque ses habitants, abandonnant les ordonnances de l'Eglise, se tournèrent, « outre le vouloir des principaux et des gens savants de la dite ville », du côté de la secte luthérienne. « Et moy, le Grand banderet, déclare-t-il, ayant veu la déduction du toutage, l'ay bien voulu mettre en mémoire, par ordre, depuis le commencement jusques à la fin ».

Ainsi, dès les premières lignes, l'auteur des Mémoires se donne lui-même le titre de Grand banderet. Ce titre lui reste du commencement à la fin des Mémoires, c'est à dire de 1530 à 1574.

Or, je le répète, aucun Pierrefleur n'a rempli cette charge, et cette charge de près d'un demi siècle n'a laissé aucune trace dans les papiers administratifs de la ville d'Orbe.

Il semble qu'il y ait là quelque chose d'inexpliqué et d'inexplicable. Mais, quand on lit les Mémoires en groupant et en cherchant à comprendre les passages où il est question du Grand banderet, ce dernier peu à peu prend sa véritable figure.

On relèvera d'abord une étrange façon de dire les choses. L'auteur, qui se donne le titre de grand banderet, avec une insistance particulière, le fait presque toujours en ces termes: « Moi, dit le grand banderet ». « Et moy dit le grand banderet me donne grande admiration de la soufferte du povre peuple d'Orbe... ». « Et moi dit banderet je fondais en larmes... ». Pourquoi donc, s'il était réellement banderet, écrit-il, moi, dit ou surnommé le Grand banderet? Etait-il effectivement banderet ou ne l'était-il pas? La question peut se poser. On peut se demander si nous avons là une fonction réelle, ou un surnom, une appellation populaire.

On se demande d'ailleurs, si l'auteur des Mémoires était Grand banderet, à quelle espèce de banderet on peut bien avoir affaire. Non-seulement ce personnage, qui, dans la cité, devait jouir d'un prestige incontesté, n'intervient jamais dans les querelles dont il

est le témoin, non-seulement il ne descend jamais dans la rue, ne cherche pas à rétablir l'ordre, ne fait jamais acte d'autorité, mais, même dans les occasions les plus périlleuses et les plus urgentes, il n'ouvre pas la bouche et ne prononce jamais une parole d'apaisement ou de colère. Il reste là, incapable de faire une geste. On ne le voit ni aller ni venir. Il semble paralysé ou pétrifié.

En outre, il ne fait, dans les Mémoires, jamais allusion à ses fonctions ni à son activité, tandis qu'il parle abondamment du châtelain, des gouverneurs et des conseillers d'Orbe.

Une ou deux citations le montreront tel qu'il est.

Le 28 juillet 1531, les ornements d'église et les meubles les plus précieux du couvent des Clarisses furent déménagés de nuit par les religieuses, pour être conduits à Nozeroy. Seul des bourgeois d'Orbe, le Grand banderet assistait à ce départ, et voici quelle espèce d'assistance ce chef de milice a bien voulu prêter aux pauvres soeurs :

« Premièrement, les dittes soeurs, toujours deux à deux, se tenans par les mains, demenans grands pleurs et lamentation . . . . ainsi allèrent, sans estre sceues ni veues de personne, *sinon de moy dit Banderet, qui fondois en larmes* de l'horreur et pitié que j'avois de voir ces piteux affaires non accoustumez, *et toujours je les conduisois de l'oeil*, jusques à ce qu'elles furent hors de la ville ».

Le banderet dit lui-même qu'il conduisait les pauvres soeurs « de l'oeil ». Qu'est-ce que ça peut bien signifier ? Veut-il dire qu'il conduisait les soeurs du regard seulement ? Veut-il dire que, se trouvant là par hasard, il a assisté au départ des soeurs sans prononcer une parole et sans faire un geste ? Son devoir élémentaire n'était-il pas de se mettre à leur tête, de les guider, de les protéger, s'il en était besoin, de les reconforter ? Etait-ce le moment de pleurer ? Quelle étrange et pauvre figure de Grand banderet !

Autre exemple : Le Grand banderet, qui assiste en pleurant au départ nocturne des Clarisses et qui se borne à les conduire de l'oeil, ne manifeste pas plus d'activité et d'autorité dans une autre circonstance tragique, lorsque le maître d'école, Marc Romain, partisan de Farel, fut assailli par les femmes d'Orbe. Elles « le prindrent par les cheveux, le jettant par terre, le frappant, en sorte

que je (c'est le Grand banderet qui parle) qui voyais les affaires, me pensois qu'il ne sortiroit qu'il ne fust mort».

Est-ce que, dans cette circonstance et comme encore une fois c'était son devoir, le Grand banderet intervient, calme les femmes, leur arrache des mains le maître d'école, pour éviter à la ville d'avoir à rendre des comptes aux seigneurs de Berne? Le Grand banderet, ici encore, regarde, fait des réflexions, mais ne se décide pas à intervenir. Il ne bouge pas.

Tel est le Grand banderet d'Orbe, que les historiens, après Ruchat, appellent le banderet Pierre de Pierrefleur. Il fait si peu figure de chef, qu'on peut se demander s'il est en chair et en os.

Le mot de l'énigme n'était pas difficile à trouver. Il ne figure pas, il est vrai, dans l'édition Verdeil. Il faut le chercher dans le manuscrit de Lausanne. Dans les premières lignes des Mémoires se trouvent ces mots qui expliquent le mystère: « Et moy le grand banderet, *estant assis* (c'est à dire: placé) *au milieu de la fontaine de la dicte ville*, ayant vu la déduction du toutage, l'ay bien voulu mettre en mémoires.....»

Ces mots: *estant assis au milieu de la fontaine de la ville*, ne se trouvent pas dans l'édition de Verdeil; ils gênaient sans doute l'éditeur qui, cherchant midi à quatorze heure, n'arrivait pas à les comprendre; il les a supprimés. Ruchat certainement les a lus dans le manuscrit Thomasset: il n'en a pas tenu compte. M. René Morax, qui a publié une étude littéraire et historique sur Pierre de Pierrefleur et qui a eu sous les yeux le manuscrit de la Bibliothèque cantonale vaudoise, considère cette phrase comme une interpolation sans valeur et comme une plaisanterie de copiste.

Ainsi ces mots qui viennent tout expliquer ont été passés sous silence par les uns, supprimés par les autres, ou traités d'interpolation et de plaisanterie de copiste. C'était vite dit et vite fait. La petite phrase n'en subsistait pas moins. Bien loin de l'écarter, il faut en tenir le plus grand compte et la prendre à la lettre.

L'auteur des Mémoires, qui avait quelque imagination et quelque littérature, a trouvé bon de placer son récit dans la bouche d'un témoin connu de toute la population, aimé, respecté, admiré, qui se dressait en pierre, résolu et comme prêt au combat, sur la colonne de la fontaine de la grand'place d'Orbe. On comprendra

maintenant que le Grand banderet n'ait pu descendre de son piédestal pour accompagner les Clarisses et qu'il se soit borné à les conduire « de l'oeil ». On comprendra que ce banderet ait versé d'abondantes larmes, puisqu'il se dressait sur une fontaine.

Debout sur la grand'place d'Orbe, le banderet, de ses yeux de pierre, a pu voir beaucoup de choses : bagarres, discussions, sorties tumultueuses du temple, pugilats, etc., etc. Mais, à la vérité, la fiction que l'auteur des Mémoires s'est plu à imaginer ne se tient pas convenablement d'un bout à l'autre du récit. Il arrive que le mémorialiste oublie parfois sa fable première : le banderet raconte des choses qui se passaient hors du champ de sa vision, non seulement à Orbe, mais à Grandson, à Avenches, à Payerne, à Lausanne, à Genève ou ailleurs.

Ainsi donc, des remarques et des considérations que je viens de faire et de résumer, on peut tirer, semble-t-il, les deux conclusions suivantes, qui paraissent incontestables :

1<sup>o</sup> Il faut voir dans le Grand banderet des Mémoires une fiction littéraire. Ce n'était pas un banderet en chair et en os. C'est le banderet de pierre qui se dresse encore aujourd'hui sur la fontaine de la place du Marché à Orbe.

2<sup>o</sup> Il faut rayer Pierre de Pierrefleur, qui n'a jamais été banderet et qui est mort avant l'achèvement des Mémoires, de la liste des écrivains de la Suisse romande au XVI<sup>e</sup> siècle.

A ces deux conclusions, j'avais ajouté, lors de ma brève communication de Payerne, qu'il fallait voir vraisemblablement dans l'auteur des Mémoires, non pas un banderet, c'est à dire un chef militaire, mais plutôt un homme d'église ou un homme d'école. « La prédilection, disais-je, que l'auteur des Mémoires met à nous raconter la révolution religieuse, ses résumés de sermons, ses citations latines, son langage et ses formules ecclésiastiques, ses connaissances religieuses, historiques et littéraires », tout semblait l'indiquer abondamment.

\* \* \*

M. Maxime Reymond, archiviste de l'Etat de Vaud, a bien voulu, ce dont je lui suis personnellement très reconnaissant, nous apporter le secours de ses lumières. Mes conclusions semblent

l'avoir affligé. Dans deux articles de la *Revue historique vaudoise*<sup>3a</sup>, il reprend ce qu'il appelle mon « réquisitoire », qui « ne diminue en rien la valeur intrinsèque de la Chronique, mais qui, déclare-t-il, découronne de fait le Pays de Vaud, Orbe, d'une de ses gloires ».

M. Maxime Reymond est cependant bien obligé d'admettre que, quand l'auteur des Mémoires parle du Grand banderet, il entend toujours par là le banderet de pierre de la fontaine d'Orbe; il est bien obligé d'admettre, d'autre part, que Pierre de Pierrefleur ne peut être l'auteur des Mémoires, puisqu'il était mort avant leur composition.

Mais M. Reymond, s'il se voit dans la pénible nécessité de laisser tomber Pierre de Pierrefleur, ne renonce pas, pour autant, à chercher l'auteur des Mémoires dans cette noble famille d'Orbe. Il met sa science et son ingéniosité à montrer que cet auteur était bien un Pierrefleur, non pas Pierre qui est hors de cause, mais le père de Pierre, Guillaume de Pierrefleur. Ainsi les Mémoires restaient quand même et comme par le passé les Mémoires de Pierrefleur. Moyennant cette substitution du père au fils, le Pays de Vaud n'était pas découronné d'une de ses gloires.

M. Reymond a fait dans les Archives cantonales vaudoises et dans les Archives communales d'Orbe, des recherches fructueuses, qui lui ont permis d'apporter de savantes précisions sur la famille Pierrefleur, sur Pierre qui pendant deux siècles a passé pour l'auteur des Mémoires, sur Guillaume qui, à son avis, doit prendre la place de Pierre, sur la famille Thomasset, propriétaire du manuscrit original des Mémoires, et sur le Grand banderet de la fontaine d'Orbe.

Tous ces renseignements qui nous sont donnés avec une abondance impressionnante, sont intéressants, certes, mais, M. Reymond en conviendra lui-même, ils sont le plus souvent à côté de la question.

Quels sont les arguments mis en avant par M. Reymond pour prouver que Guillaume de Pierrefleur est bien l'auteur des Mémoires?

---

<sup>3a</sup> 1928, p. 201—205; 1929, p. 179—189; 193—209.

On pouvait espérer que l'archiviste cantonal vaudois avait mis la main sur un document révélateur, contemporain des Mémoires. A défaut de quoi, les arguments qu'on peut mettre en ligne ne sont que des suppositions, qui s'ajoutent à d'autres suppositions, lesquelles parfois deviennent des affirmations. Malheureusement, ce document révélateur n'existe pas, ni dans les Archives d'Orbe, ni dans les Archives cantonales vaudoises. Tout archiviste du Canton de Vaud qu'il soit, M. Reymond en est réduit, comme nous, à étudier et à interroger la pièce elle-même du débat, les Mémoires du Grand banderet.

Pour M. Reymond, il est « manifeste » que l'auteur des Mémoires est un Pierrefleur : le nom de cette famille se présente dans ces pages « avec une force irrésistible ».

Un tel jugement, venant d'un homme versé, comme personne, dans l'histoire du Pays de Vaud, qui a l'habitude des textes et qui sait en extraire ce qu'ils renferment, était bien fait pour entraîner les convictions. Aujourd'hui, les Mémoires du Grand banderet d'Orbe sont attribués partout, non plus à Pierre, mais à Guillaume de Pierrefleur.

Quant à moi, j'ai fait ce qu'il fallait faire. Je me suis reporté aux Mémoires que j'ai parcourus avec un nouveau plaisir et, je le crois, sans aucune espèce de parti-pris. Je ne demandais qu'à suivre docilement M. Reymond et à applaudir à ses trouvailles et à ses conclusions. Mais j'ai eu beau ouvrir les yeux tout grands, je n'ai pas réussi à voir ce qu'il y a vu lui-même, ni à découvrir ce qu'il y a découvert.

Certes, les Mémoires, surtout dans leur seconde moitié, parlent fréquemment des Pierrefleur. Mais ils relatent, de la même façon objective, les faits et gestes de beaucoup d'autres familles d'Orbe, les Thomasset, les Malherbes, les d'Arney, les Warney, etc, etc. L'auteur des Mémoires appartenait-il à l'une ou à l'autre de ces familles ? Il serait bien téméraire d'oser l'affirmer. Rien, pas un mot, pas une allusion, pas une confidence, ne permet de conclure comme M. Reymond.

Si Guillaume était l'auteur des Mémoires, il semble qu'il aurait dû, en parlant de lui-même et de sa famille, laisser, au moins une fois, paraître quelque chose de sa personnalité.

Or, il est difficile d'être plus objectif, plus étranger, dirai-je, plus terne et plus froid que dans les lignes consacrées, par exemple, à l'annonce de la mort de soeur Andréaz de Pierrefleur. On apprend simplement que, le 5 novembre 1551, mourut à Orbe vénérable religieuse Andréaz de Pierrefleur qui avait exercé l'office de portière et qui était malade depuis longtemps. Et c'est tout. La carrière de cette vénérable religieuse, sa longue maladie, sa mort, n'inspirent à l'auteur des Mémoires aucune oraison funèbre, si brève soit-elle, aucune réflexion, aucun regret, aucune remarque de parent.

Au fait, dans quelles relations de parenté Guillaume de Pierrefleur était-il avec cette religieuse? Je l'ignore.

Mais il enregistre la mort du chanoine Girard de Pierrefleur, qui était son frère. Voici les trois lignes qu'il lui consacre :

« Le 28 janvier [1558], mourut à Polligny, conté de Bourgogne, messire Girard de Pierrefleur, fils de Pierre, luy estant chanoine et maistre aux enfans de choeur du dit Polligny ».

Un officier d'état-civil ne dirait pas les choses autrement, ni plus brièvement, ni plus sèchement.

Un autre de ses frères, Pierre de Pierrefleur, mourut le 24 juillet 1556. Il semble que l'auteur des Mémoires, si c'est Guillaume de Pierrefleur, devait être mieux renseigné que personne sur le défunt. Or il connaît à peine son âge: « Le samedi, 24<sup>me</sup> jour de juillet, mourut à Orbe noble Pierre de Pierrefleur, luy pouvant estre en l'aage de 37 ans, et mourut sans avoir enfans... » Puis, tel un notaire, il donne des renseignements sur la part de biens que la veuve emporta, « qui furent estimez à la valler de 500 florins ».

Ce Guillaume avait une fille, Claudine, qui prit le voile, en 1552, au couvent d'Orbe. Guillaume de Pierrefleur, si c'est lui qui écrit, va-t-il, en notant dans ses Mémoires cette cérémonie qui devait le toucher profondément, cacher son émotion et ses sentiments intimes? Un mot, une réflexion ne viendront-ils pas révéler son coeur de père?

On se trouve en présence d'un bref récit, aussi indifférent qu'il est possible, où l'auteur finalement donne la parole au Grand

banderet de la fontaine qui prononce les seuls mots sympathiques du chapitre: « Et je prie à Dieu qu'il luy doint grâce, etc. »<sup>4</sup>.

On dira peut-être que l'auteur des Mémoires s'était fait une règle d'être impersonnel, et qu'il a tenu à parler de sa famille comme si elle lui était totalement étrangère. Cette discrétion relative aux Pierrefleur, qui est toujours la même, sans aucune exception, étonne d'autant plus que l'auteur anonyme intervient souvent, très souvent, par la bouche du Grand banderet, pour se livrer à des « déplorations » et pour nous faire part des sentiments qui remplissaient son coeur. Ce citoyen d'Orbe use, et, non pourrait presque dire, abuse des: *j'estime, je crois, je m'étonne, je suis ébahi, je suis certain, je m'émerveille...* Est-il admissible que, parlant de sa propre famille, les Pierrefleur, parlant de ses frères et de sa fille, il ait changé de méthode du tout au tout?

M. Reymond, il est vrai, estime avoir trouvé dans les Mémoires autre chose que des présomptions, un fait, un petit fait, dont on peut tirer de grandes conséquences. Voici ce qu'il écrit dans un de ses articles intitulé *L'auteur des Mémoires de Pierrefleur* :

« Leurs Excellences de Berne ordonnèrent en mai 1550 un impôt sur tous leurs sujets du Pays de Vaud pour payer les anciennes dettes du duc de Savoie... L'auteur des Mémoires ne trouve pas de moyen plus simple que de reproduire le texte même d'une convocation adressée par le châtelain de Cossonay à « noble Guillaume de Pierrefleur, bourgeois d'Orbe »... La publication de cette pièce ne prouve-t-elle pas que le chroniqueur l'a puisée dans ses archives personnelles et que c'est par conséquent lui-même qui est Guillaume de Pierrefleur? »

La présence dans les Mémoires de ce mandement adressé par le châtelain de Cossonay à Guillaume de Pierrefleur apporte-t-elle un argument décisif? L'auteur des Mémoires, qui était un homme bien informé et qui avait sous les yeux beaucoup de papiers publics ou privés, a cité ce texte, qui portait le nom de Guillaume de Pierrefleur, parce que, pour une cause ou pour une autre, il l'avait entre les mains. Mais, parce qu'un tel mandement est re-

<sup>4</sup> Le *etc.* fait partie de la citation.



produit dans les Mémoires de préférence à beaucoup d'autres, peut-on en conclure que Guillaume de Pierrefleur soit l'auteur de ces Mémoires?

Guillaume de Pierrefleur fut un moment gouverneur d'Orbe, mais non pas banderet. En sa qualité de gouverneur, il se trouva mêlé d'une manière active à la vie publique de la petite ville. Mais rien ne le distingue des autres acteurs mis en scène par l'auteur des Mémoires. Il est toujours nommé, comme sont nommés les autres notables et les autres gouverneurs d'Orbe, à la troisième personne et d'une façon tout à fait impersonnelle.

Au dire de M. Reymond, Guillaume de Pierrefleur était un homme cultivé. On peut supposer, dit-il, qu'il a fait un séjour à l'étranger. Cette supposition est basée sur le fait suivant, qui est une autre supposition: « Je note ici, dit M. Reymond, que l'auteur des Mémoires a vécu à Strasbourg; il enregistre en 1556 la mort d'un savant professeur de cette ville, l'historien Sleidan ».

Mais la mention de la mort de Sleidan suffit-elle à prouver que l'auteur des Mémoires ait jamais vécu à Strasbourg? La nouvelle de cette mort s'était répandue dans toute la chrétienté, à Orbe comme à Genève ou à Lausanne. L'auteur des Mémoires connaissait-il personnellement cet historien que Florimond de Raemond appelait le Tite Live des Luthériens. Il connaissait au moins son livre paru à Strassbourg en 1555, *De statu religionis . . . . . commentarii*, qui eut un immense succès, et dans lequel il a puisé sa science et ses renseignements quand, par hasard, il lui est arrivé de noter les événements de l'étranger<sup>5</sup>.

Pour M. Reymond, Guillaume de Pierrefleur avait fréquenté l'Université de Strasbourg, et, « au contact de l'historien Sleidan », s'était intéressé aux questions d'histoire.

Ainsi, du simple fait que l'auteur des Mémoires note dans son journal la mort de Sleidan, M. Reymond croit pouvoir reconstituer la vie d'étudiant de Guillaume de Pierrefleur, ses études à l'Université de Strasbourg, son goût pour l'histoire qui aurait pris naissance, je répète la formule, « au contact de l'historien Sleidan ».

<sup>5</sup> Voir, dans la *Revue historique vaudoise*, un article de M. F.-L. Junod intitulé «A propos des sources de Pierrefleur», 1930, p. 321.

Mais M. Reymond a découvert ailleurs encore un autre fait tiré des Archives d'Orbe, qui prouve que Guillaume de Pierrefleur était un lettré: « En 1575, raconte-t-il, les gouverneurs notent encore qu'ils sont allés à la « crotte » (c'est à dire au caveau des archives) avec noble Guillaume de Pierrefleur pour « chercher les droits de la ville » à l'occasion d'un procès... Guillaume de Pierrefleur est donc un lettré ».

A la vérité, tout ce qu'on peut conclure de la mention relevée par M. Reymond, c'est que Guillaume de Pierrefleur savait lire. On n'en pouvait sans doute pas dire autant de tous les bourgeois d'Orbe. Non-seulement il savait lire, mais il était au courant des vieux papiers de la ville. Si c'est là le sens que M. Reymond donne au mot lettré, nous sommes d'accord. Mais de là à faire de Guillaume de Pierrefleur, qui savait lire, une sorte d'humaniste, doublé d'un historien, formé dans les meilleures écoles, disciple des meilleurs maîtres, il y a loin.

\* \* \*

Si Guillaume de Pierrefleur, pas plus que Pierre de Pierrefleur, ne me paraît pouvoir être considéré comme l'auteur des Mémoires du Grand banderet, si nous avons été obligés de les écarter l'un et l'autre pour des raisons différentes, est-il possible, en lisant les Mémoires eux-mêmes, d'entrevoir quel pouvait être cet auteur anonyme ?

Ce n'était pas un homme d'église. Sur ce point, M. Reymond a raison. Après le « plus », les ecclésiastiques avaient quitté la ville, les prêtres comme les moines, les religieuses comme les converses. Aucun d'eux n'avait voulu « renoncer à sa religion », malgré les promesses et les offres de MM. de Berne. A qui lit attentivement les Mémoires, il lui paraît bien que l'auteur est un laïque et non pas un théologien. Un théologien n'aurait pas manqué d'exposer tout ou partie de la doctrine réformée, qu'il aurait combattue à l'aide des pères de l'Eglise et des décisions des conciles. L'auteur anonyme ne donne aucun détail quelconque sur les Ordonnances de « notre sainte Eglise », sous lesquelles, se borne-t-il à dire, « ont vescu et aussi sont morts nos anciens pères et prédécesseurs ». Il ne donne pas davantage de détails sur ce qu'il appelle « la loi luthé-

rienne laquelle à présent se dit Evangile », sous prétexte que cette loi « est assez et plus que trop connue ». Un théologien se serait comporté autrement; il aurait comparé les deux doctrines et aurait montré la supériorité de l'ancienne.

L'auteur des Mémoires n'était pas un homme d'école. Il raconte avec trop de plaisir les mésaventures arrivées au maître d'école, Marc Romain, que les femmes d'Orbe passèrent consciencieusement à tabac. Il mentionne avec une sorte de satisfaction l'exécution à Grandson d'un certain Cléopas, qui se disait « de noble race et de grand'maison du pays de France » et qui était le fils d'un maître d'école appelé Petitpied.

Comme l'a montré M. Reymond, l'auteur des Mémoires était instruit de quantité de détails purement administratifs intéressant la ville d'Orbe. Il a eu à sa disposition des pièces officielles; il les cite même parfois textuellement. Et c'est cette concordance entre les Mémoires et les comptes de la ville, qui a permis à M. Reymond de conclure que l'auteur des Mémoires ne pouvait être qu'un conseiller d'Orbe, un ancien magistrat, c'est à dire le gouverneur Guillaume de Pierrefleur.

En lisant les Mémoires, sinon pour la première fois, du moins pour la deuxième ou la troisième fois, on est frappé de voir la place donnée aux achats et ventes de maisons, aux testaments, aux pactes et conventions, aux successions et partages, aux procès, aux fortunes qui se créent, qui se conservent ou qui s'effritent.

Les mentions de partages sont caractéristiques. Un homme qui s'intéresse tout spécialement à ce genre d'actes décèle par là même ses goûts et peut-être sa profession.

L'auteur des Mémoires trouve moyen de parler partages dans des chapitres où l'on ne s'attend guère à les rencontrer. Il raconte, par exemple, les débuts et le premier sermon du jeune réformateur d'Orbe, Pierre Viret, mais il ne s'arrête pas longtemps à des renseignements d'ordre religieux ou théologique; il en revient bien vite, avec une sorte de prédilection, à des histoires de mariages, de successions et de partages de biens. Pierre Viret, note-t-il, « vint faire un partage avec ses frères, Antoine et Jean, des biens délaissés par leurs dits père et mère... ». L'une des filles de Pierre Viret avait épousé un prédicant qui, « ayant

bonne procure», réclama sa part de biens, de sorte qu'Antoine, frère de Pierre, finit par perdre « tous ses meubles et possessions ».

Un cousin de Viret, George Grivat *alias* Calleys, prêcha aussi à Orbe « au grand regret de son père et de ses frères ». L'auteur des Mémoires note qu'« après la mort de ses dits père et mère, il vint à partager avec ses frères ».

Il semble vraiment que ces successions et ces partages soient à ses yeux des renseignements essentiels. Quand l'auteur des Mémoires parle des familles d'Orbe, la mention des partages revient comme un refrain: « les deux fils partagèrent »<sup>6</sup>; « les dits frères partirent leurs biens »<sup>7</sup>; « les dits enfants vindrent puis après en partage »<sup>8</sup>.

Cela constaté, n'est-il pas permis de voir dans l'auteur des Mémoires un membre de la corporation des notaires, qui étaient au XVI<sup>me</sup> siècle, comme ils sont encore aujourd'hui, les gardiens de la propriété. Je n'ai pas le temps de développer cette opinion comme il le faudrait, et de citer les nombreux et petits indices qui viendraient l'appuyer et l'éclairer. J'en ai dit suffisamment, me semble-t-il, pour que l'auteur des Mémoires puisse vraiment prendre figure de notaire.

Je relèverai ce petit fait encore. On trouve dans les Mémoires un extrait d'un vieux registre de notaire. Les notaires du XV<sup>e</sup> et ceux du XVI<sup>e</sup> siècle s'égayaient parfois à copier dans les pages blanches de leurs registres des vers amoureux ou quelque note d'histoire. L'auteur des Mémoires, que je prends pour un notaire, avait trouvé dans un vieux registre une note qui racontait comment une troupe de Confédérés avaient pris la ville d'Orbe en 1475 et avaient tué un certain nombre d'habitants. Cette note, tirée d'un registre du notaire Hugoninus de Vileta, relatait un fait de guerre du XV<sup>e</sup> siècle. Elle n'était pas à sa place dans le récit du grand banderet d'Orbe. L'auteur des Mémoires l'avait trouvée assez intéressante, toutefois, pour la copier et la faire figurer dans le cahier de ses Mémoires, en marge probablement ou dans un bout de page blanche.

<sup>6</sup> Edit. Verdeil, p. 138.

<sup>7</sup> Edit. Verdeil, p. 171.

<sup>8</sup> Edit. Verdeil, p. 182.

Un notaire du XVI<sup>e</sup> siècle ne pouvait être, de prime abord, favorable aux Luthériens. Il les considérait comme des sortes d'anarchistes, qui, après avoir détruit l'autorité spirituelle, allaient s'attaquer à la temporelle. L'auteur des Mémoires, qui a un grand respect des fortunes, qui note les partages avec un soin méticuleux, ne voyait dans la Réforme qu'une cause de ruines de tous genres. Ce qui le désolait, c'était moins l'abolition de la messe, que la vente des propriétés de l'Eglise, vignes, prés, curtils, terres et maisons. C'était de voir les ambassadeurs de Berne et ceux de Fribourg aussi, partager et emporter les trésors des églises. Il le dit en propres termes: « Et est à noter que, quant au partage de l'argenterie, comme calices, ciboires et autres choses qui estoient d'argent, le tout se partageoit à belle balance par les dits ambassadeurs. Les dits affaires estre ainsi faits et démenez, s'en partirent les dits seigneurs, et s'en tornèrent en leurs pays en emmenant les biens meubles de nos Eglises. Et voilà le bien et le profit dont nos Luthériens sont cause ». <sup>9</sup>

L'auteur des Mémoires dit, au début de son oeuvre, qu'il se propose de raconter « la ruine et désolation » des églises du Pays de Vaud. Il faut entendre cette ruine au sens matériel: les images et les crucifix gâtés et rompus, les autels ruinés et abattus, les accoutrements d'églises mis en inventaires, les biens des couvents saisis. Les questions d'ordre spirituel le touchent assez peu, mais les impôts levés par les Bernois et les Fribourgeois lui sont particulièrement sensibles, et le fait aussi de voir les baillis s'enrichir en quelques années et amasser tant d'or et d'argent qu'ils pouvaient « faire construire de belles maisons, à mode de petits palais, en leur dite ville de Berne ».

On comprendra que l'auteur des Mémoires, attaché comme il semblait l'être, de par ses fonctions et ses goûts, aux biens d'ici-bas, n'ait pas fait du changement de religion un cas tragique de conscience. Après le « plus » qui eut lieu à Orbe en 1554, qui fut un jour de désolation pour « les bons chrétiens », il se soumit, comme les autres. Il devint protestant. C'était un conservateur terre à terre, respectueux des autorités. Il n'alla plus à la messe,

---

<sup>9</sup> Edit. Verdeil, p. 334.

parce qu'il n'y en avait plus à Orbe et qu'il était interdit d'aller l'entendre à Echallens. Il se rendit au sermon des prédicants, en continuant encore à observer certaines pratiques anciennes. Ainsi, il persistait à faire maigre le vendredi et se fit rappeler à l'ordre par le juge consistorial « avec commandement exprès de manger de la chair et non plus s'en abstenir ».

Il est instructif de savoir que l'auteur des Mémoires est devenu protestant. Cela explique bien des choses. Il y a entre le commencement et la fin de ce livre une différence sensible d'inspiration. L'auteur justement désolé, au début, de toutes les ruines accumulées, se calme et se résigne sans trop de difficultés intérieures et sans lutte de conscience manifeste.

Dans la première partie du livre, l'auteur se montre bon catholique ; après le « plus », il s'incline devant les décisions des autorités. Et il lui arrive de faire l'éloge, non-seulement de MM. de Berne, mais de protestants notoires, comme Jean Sleidan, « homme de toute louange, tant à cause de son esprit bien enrichy de toutes grâces que de sa grande doctrine ».

On a très fort loué l'impartialité de l'auteur des Mémoires. Il faut s'entendre. Cette impartialité s'explique parce que, parlant d'abord comme un catholique, pour parler ensuite comme un protestant, il fait un éloge, non sans restrictions parfois, des uns et des autres. A une impartialité de ce genre, on préférera peut-être les convictions ardentes, la passion, la colère et les injures de Jeanne de Jussie.

---